



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 septembre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 septembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 octobre 2008

**Avis sur le projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion
des Eaux) de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Françoise BILLY donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric GIRAUD - Mme Emmanuelle PARENT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2008

DELIBERATION D20080331

**RISQUES MAJEURS ET
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Avis sur le projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux) de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin**

Madame Nicole GRAVAT Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition de Madame le Maire

La Commission locale de l'eau a adopté, le 16 janvier 2008, le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sèvre niortaise - Marais poitevin (SAGE). A présent, ce projet est mis en consultation auprès des collectivités et acteurs concernés avant qu'il ne soit soumis à enquête publique. A l'issue de cette procédure, le SAGE sera approuvé par arrêté préfectoral.

Le projet de SAGE qui vous est présenté a pour objet d'orienter l'action des différents acteurs qui ont une influence sur la ressource en eau, de manière à atteindre les objectifs d'intérêt général et de gestion équilibrée et durable de la ressource, permettant de satisfaire aux principes portés aux articles L.211-1 et L.430-1 du Code de l'Environnement.

Au travers d'un Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), d'un Règlement et de ses documents cartographiques, le SAGE définit les conditions et les objectifs qui vont permettre d'atteindre :

- la reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines,
- la préservation et la restauration des zones humides,
- la gestion équilibrée de la ressource notamment en période d'étiage,
- la prévention des risques liés aux inondations.

Les documents du SAGE sont de portée réglementaire. Une fois approuvé, cet outil de planification à l'échelle du bassin versant sera opposable aux tiers ainsi qu'aux collectivités, notamment au travers de leurs documents d'urbanisme, et à l'Etat. Les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives sur le périmètre du SAGE doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) dans les conditions et délais qu'il précise.

La Ville de Niort, en tant qu'adhérente du Syndicat des Eaux du Vivier, suivra avec attention la prise en compte de la protection du bassin d'alimentation de ses ressources en eau par le SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Emettre un avis favorable, assorti des observations jointes en annexe, sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sèvre niortaise - Marais poitevin (SAGE) présenté par la Commission Locale de l'Eau au titre de l'article L.212-3 du code de l'Environnement.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer cet avis qui sera transmis à la Commission Locale de l'Eau.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicole GRAVAT